

SESSION 2026



CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES

(BAC + 3)

Concours externe et Concours externes spéciaux

Seconde épreuve d'admissibilité

L'épreuve porte sur les domaines d'enseignement de l'école primaire suivants : histoire-géographie et enseignement moral et civique, sciences et technologie, arts (arts plastiques, éducation musicale, histoire des arts) et langue vivante. Elle permet d'apprécier les connaissances du candidat et ses capacités d'analyse et de réflexion dans ces différents domaines.

Le candidat répond à des questions dans trois domaines de son choix parmi les quatre domaines listés ci-dessus ayant trait à des notions inscrites au programme du concours.

En histoire-géographie et enseignement moral et civique, les questions permettent une évaluation de la maîtrise de repères spatiaux, chronologiques et de connaissances fondamentales dans les trois disciplines, et des aptitudes du candidat à répondre aux questions posées en rédigeant de manière claire et argumentée ou à compléter, selon la demande, une carte, un croquis, un schéma ou une frise chronologique. Les questions sont de nature variée dans leur formulation et peuvent porter, le cas échéant, sur des documents de nature diverse.

En sciences et technologie, le candidat devra répondre à plusieurs questions relevant des disciplines physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie. Ces questions pourront s'appuyer sur un ensemble de documents, de nature diverse, et de données à exploiter. Elles viseront à évaluer les connaissances du candidat et ses compétences, notamment celles relatives aux démarches scientifiques et technologiques mises en œuvre dans ces disciplines.

En arts, l'épreuve porte sur les trois enseignements artistiques obligatoires à l'école élémentaire ; arts plastiques, éducation musicale et histoire des arts. Au titre d'une session, la commission nationale compétente mentionnée à l'article 12 détermine deux composantes parmi les trois enseignements. A partir de documents de nature diverse, les questions visent à apprécier la culture générale artistique des candidats, leur capacité à articuler connaissances et réflexion, à analyser l'expérience de la rencontre avec les œuvres.

La partie langue vivante de l'épreuve vise à apprécier les connaissances et les compétences du candidat au niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). A partir de documents de nature diverse, ancrés dans la culture de l'aire linguistique concernée, des questions de compréhension sont posées et le candidat est invité à construire un texte de 120 mots environ.

Langues : allemand, anglais, espagnol, italien au choix du candidat. Si le candidat choisit le domaine langue vivante étrangère, il choisit une langue vivante parmi l'allemand, l'anglais, l'espagnol ou l'italien.

Durée : 4 heures

Veillez compléter la feuille de choix jointe au présent sujet et vous y conformer durant l'épreuve.

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout document et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

L'épreuve est notée sur 20 points. Chacun des trois domaines choisis compte pour un tiers de la note.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

Tournez la page S.V.P

B

SESSION 2026

Seconde épreuve d'admissibilité **Domaine Histoire, géographie, enseignement moral et civique**

L'épreuve porte sur les autres domaines d'enseignement de l'école primaire à l'exception de l'EPS. Elle permet d'apprécier les connaissances du candidat et ses capacités d'analyse et de réflexion en histoire-géographie et enseignement moral et civique, en sciences et technologie, en arts (arts plastiques, éducation musicale, histoire des arts) et en langue vivante.

Le candidat répond à des questions dans trois domaines de son choix parmi les quatre domaines listés ci-dessus ayant trait à des notions inscrites au programme du concours.

En histoire-géographie et enseignement moral et civique, les questions permettent une évaluation de la maîtrise de repères spatiaux, chronologiques et de connaissances fondamentales dans les trois disciplines, et des aptitudes du candidat à répondre aux questions posées en rédigeant de manière claire et argumentée ou à compléter, selon la demande, une carte, un croquis, un schéma, ou une frise chronologique. Les questions sont de nature variée dans leur formulation, et peuvent porter, le cas échéant, sur des documents de nature diverse.

Domaine 1 : histoire-géographie et enseignement moral et civique

1.1 Histoire (6 points)

Expliquez en une dizaine de lignes minimum comment l'Église encadre la société dans l'Occident médiéval.

1.2 EMC (4 points)

Répondez de manière concise à la question suivante : comment le principe de laïcité contribue-t-il à la lutte contre les discriminations à l'école ?

1.3 Géographie (10 points)

- Expliquez l'attractivité touristique de Menton et de son littoral.
- Précisez quelles contraintes et vulnérabilités caractérisent aujourd'hui les littoraux méditerranéens.
- À partir du document 1, réalisez un croquis de paysage de la ville de Menton illustrant l'attractivité touristique des littoraux méditerranéens

Document 1 : Vue aérienne oblique du centre ancien de Menton (Alpes-Maritimes)



Site de l'office du tourisme de Menton [consulté le 08/10/2025]

Source : <https://www.menton-riviera-merveilles.fr/offres/ville-de-menton-menton-fr-3095248/>

Document 2 : Extrait du plan touristique de la ville de Menton (Alpes-Maritimes)



Site de l'office du tourisme de Menton [consulté le 29/08/2025]

Légende :

- | | |
|------------------------------------|----------------------------------|
| 1 : Hôtel de ville | 5 : Rampes St Michel |
| 2 : Les Halles | 6 : Basilique St Michel Archange |
| 3 : Musée du Bastion- Jean Cocteau | 7 : Vieille Ville |
| 4 : Esplanade des Sablettes | 8 : Le cimetière du château |

Source : <https://www.menton-riviera-merveilles.fr/nos-cartes/>

Document 3 : Un littoral méditerranéen sous pression climatique et touristique

Du fait de ses caractéristiques propices à la *dolce vita*, le littoral méditerranéen fait l'objet d'un fort attrait depuis plusieurs siècles. D'abord, ce fut via un tourisme de villégiature et de plaisance puis, depuis quelques décennies, à travers un tourisme héliotrope démultiplié durant la période estivale. Progressivement, l'urbanisation à vocation balnéaire a pris le pas sur les villages de pêcheurs et les zones humides, laissant la place à de multiples réseaux, infrastructures et autres bâtis construits dans l'objectif d'accueillir toujours plus de résidents et de touristes venus de la France et de l'Europe entière. Ainsi, les années d'« après-guerre » virent s'imposer les activités récréotouristiques comme principal moteur du développement économique de multiples communes et entrepreneurs locaux, dont les aménagements et la viabilité sont largement assujettis à cette manne financière touristique.

Outre les destructions d'habitats et les modifications de paysages qui ont résulté de cette artificialisation, les séjours temporaires de touristes entraînent de multiples pressions aussi bien sur les ressources locales (eau), les milieux (plages) que sur des infrastructures dont la dégradation s'accélère inévitablement avec les usages répétés. La gestion des déchets et celles en lien avec d'autres nuisances qui découlent de cette surfréquentation estivale se révèlent de réels défis pour les riverains et les pouvoirs publics locaux.

Enfin, se rajoutent à ce tableau des conditions climatiques locales qui évoluent désormais de plus en plus vite, tout comme un niveau marin qui tend à se rehausser. Ainsi, la multiplication des risques d'incendies, l'intensification des épisodes caniculaires ou encore l'installation de nouvelles espèces et pathologies impactent désormais de manière significative les écosystèmes naturels aussi bien que les populations et la viabilité de certaines animations récréatives estivales. Subissant cette convergence de pressions touristiques, environnementales et climatiques, le littoral méditerranéen français fait ainsi face à plusieurs défis concernant la viabilité de ses milieux, de ses activités économiques locales et du bien-être de ses populations.

Guillaume SIMONET-UMANA, « Adapter le littoral méditerranéen et les tensions des activités touristiques aux changements climatiques » (extrait), *CD'enjeux*, 4 septembre 2024

Source : <https://www.caissedesdepots.fr/blog/article/adapter-le-littoral-et-les-activites-touristiques-au-climat>

[Consulté le 8/10/ 2025]